

## Décision 2018-1 portant délégation de signature

---

Le directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur,

Vu l'article 12 du décret n° 94-922 modifié du 24 octobre 1994 portant création du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur, autorisant le directeur à déléguer sa signature,

Vu l'arrêté ministériel du 21 novembre 2017 nommant Monsieur Guillaume NIZIERS, directeur du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur,

### Décide :

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Délégation est donnée en cas d'absence ou d'empêchement du directeur, à :

Madame Nadine LICATA, Attachée d'Administration de l'Etat, gestionnaire du CTLES ;

à l'effet de signer au nom du directeur du CTLES les actes suivants :

#### **1.1 En matière de gestion des personnels :**

- Contrats de recrutement des personnels sur budget propre, d'une durée inférieure ou égale à douze mois ;
- Contrats de recrutement des personnels sur postes vacants sur budget de l'État, d'une durée inférieure ou égale à douze mois ;
- Ordres de mission ;
- Certification des états de frais ;
- Visa des autorisations d'absence ;
- Attestation du service fait pour les personnels rémunérés sur budget propre ;
- États liquidatifs des rémunérations et des indemnités des personnels rémunérés sur le budget de l'État.

**1.2 En matière de gestion de l'établissement :**

- Bons de commande ;
- Contrats, marchés et conventions d'un montant inférieur à 30 000 € HT.

**1.3 En matière financière :**

- Attestation du service fait ;
- Mandatement des dépenses de l'établissement y compris les dépenses liées à la rémunération des personnels sur budget propre et aux charges sociales qui s'y rattachent ;
- Émission des titres de recettes.

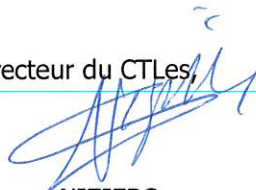
**Article 2 :**

La présente décision sera publiée par voie d'affichage et sera mise en ligne sur le site internet du CTLes.

La présente décision sera également notifiée à Madame la contrôleur générale économique et financier de la Région Ile-de-France, à Madame la contrôleur budgétaire académique et de légalité de l'Académie de Créteil et à Madame l'agent comptable du CTLes .

Fait à Bussy-Saint Georges, le 24 janvier 2018,

Le directeur du CTLes,



Guillaume NIZIERS